



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**



Université Félix Houphouët-Boigny

Projet
**Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la
Biodiversité et l'Agriculture Durable**
(CEA-CCBAD)



Financement Agence Française de Développement (AFD)
(CONVENTION N° CCI 1679 01 T)

CONTRAT N° C1001/UFHB/CEA-CCBAD/2024

AVRIL 2024

N° DU CONTRAT RESILIE DONNANT DROIT A CE CONTRAT : NEANT

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE AU CEA-CCBAD DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU CEA-CCBAD

TYPE DE CONTRAT : PRESTATION INTELLECTUELLE

PASSE PAR : (3 CV) CI 001/CEA-CCBAD/AFD/2024

Titulaire: MEMEL KOFFI AMARY FELIX	
Adresse : 11 BP 2032 ABIDJAN 11	
Tel: 00 (225) 07 57 32 90 25 / 07 58 52 02 55	
Montant en F CFA (HT): 11 000 000 F CFA	
Cautionnement définitif en FCFA : Néant	Délai des prestations : 12 mois
Domiciliation bancaire :	
Code Banque	: CI131
Code guichet	: 01012
Numéro de compte	: 019202100015
Clé RIB	: 13
Domiciliation	: BRIDGE BANK GROUP-CI
Imputation Budgétaire :	

Sources de Financement	Trésor (CI)	Dons	Emprunts
- AFD-CCI 1679 01 T			11 000 000 F CFA
Engagement couvrant les périodes suivantes:	Sur Trésor (CI)	Sur Crédit	Sur Emprunts
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2024			11 000 000 F CFA

Pièces Constitutives du Contrat

- (1) Le Contrat
- (2) les Conditions générales du Contrat ;
- (3) les Conditions particulières du Contrat ;
- (4) les Annexes

Responsable du Marché : Projet Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable
Tél. : (225) 07 87 77 72 55

**CONTRAT POUR
SERVICES DE CONSULTANTS
Contrat à rémunération forfaitaire
passé entre**

**TITRE DU PROJET : CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, LA BIODIVERSTE ET L'AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD)**

et

**M. MEMEL Koffi Amary Félix
11 BP 2032 ABIDJAN 11
Tel : 00 (225) 07.57.32.90.25 / 07.58.52.02.55**

Contrat de services de Consultant

Entre, d'une part,

Le Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD), représenté par le Professeur KONE DAOUDA Coordonnateur du projet CEA-CCBAD, sis à Bingerville au Pôle Scientifique et d'innovation de l'Université Felix Houphouët Boigny, 01 BP 458 Abidjan 01, Tel :(225) 07 87 77 72 55 / ; Email : infos@wascal-ci.org, (ci-après dénommé le "Client")

Et,

D'autre part,

M. MEMEL Koffi Amary Félix (« le Consultant »), résidant en Côte d'Ivoire à Abidjan dans la commune de Cocody II Plateaux, Angré les Oscars Star 1, 11 BP 2032 Abidjan 11; Tel : (225) 07.57.32.90.25 / 07.58.52.02.55; e-mail : kofelix7@gmail.com (ci-après appelé "le Consultant")

CONTEXTE :

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et la République de Côte d'Ivoire ont signé un Accord de Financement pour le Projet de Centre d'Excellence Africain ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSÉQUENT, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

1. **Services**
 - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
 - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiée en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».
2. **Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pour une période de **douze (12)** mois à compter de la signature ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.
3. **Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à **onze millions (11 000 000) francs CFA**, étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des

coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.

B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l'Annexe C.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

code banque : **CI131**

code guichet : **01012**

n° de compte : **019202100015**

clé RIB : **13**

domiciliation : **BRIDGE BANK GROUP-CI**

Titulaire du compte : **MEMEL KOFFI AMARY FELIX**

4. Administration du Contrat

A. Coordinateur.

La coordination du projet est assurée par Monsieur **KONE DAOUA**, Coordonnateur du CEA-CCBAD. Le Coordonnateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

8. Activités interdites au Consultant

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.

9. Assurance

Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.

10. Transfert

Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.

11. Droit applicable et Langue du Contrat

Le Contrat est soumis au droit de la République de Côte d'Ivoire et la langue du Contrat est le français.

12. Résiliation

Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.

13. Règlement des différends

Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.

14 Déclaration d'Intégrité

Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.

15 Statut du Consultant

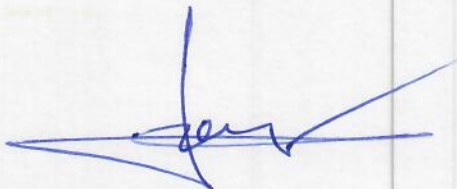
Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

Signé le 22/05/2024...

Le Consultant

Signé le 22/05/2024.....

Le Coordonnateur-Adjoint du CEA CCBAD



M. MEMEL Koffi Amary Félix



Coordonnateur
Adjoint du Projet
CEA-CCBAD

Dr CHERIF Mamadou

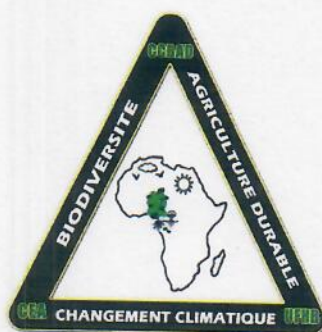
ANNEXE A - Termes de Référence et Etendue des Services



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE (CEA-
CCBAD)**



Financement Agence Française de Développement (AFD)
(CONVENTION N° CCI 1679 01 T)

TERME DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR UNE
ASSISTANCE TECHNIQUE AU CEA-CCBAD DANS LE CADRE
DE LA REALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU
NOUVEAU BATIMENT**

I- Contexte et justification

L'État de Côte d'Ivoire a bénéficié en 2015, d'un appui financier de 15 millions d'euros de l'Association internationale de développement (IDA) pour la mise en place du Projet CEA1 pour l'enseignement supérieur sur la période 2016-2020 dans trois centres d'excellence : le Centre d'excellence africain (CEA) de l'université Félix Houphouët Boigny (le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable), le CEA de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET BOIGNY INPHB de Yamoussoukro (Mines et Environnement minier de,) et le CEA de l'École Nationale Supérieure De Statistique et d'Économie Appliquée (les statistiques).

La mise en œuvre du projet CEA1 a permis d'atteindre d'importants résultats notamment la croissance des effectifs d'étudiants en Master et PhD, l'amélioration de la qualité de la formation et de la recherche, la reconnaissance internationale à travers les accréditations et l'amélioration des conditions d'études.

La mise en œuvre réussie du projet CEA1 a permis aux CEA de Côte d'Ivoire de bénéficier d'un appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du projet CEA-Impact sur période 2020-2024. Le CEA-Impact a pour objectif général de consolider les acquis du CEA-CCBAD et d'accroître significativement son impact sur le développement socio-économique des pays africains à travers le renforcement du capital humain, l'employabilité des jeunes, la création d'entreprises innovantes et socialement responsables et la valorisation des produits de la recherche-innovation.

Il est prévu au titre de la composante du Projet, un volet « infrastructures » dans lequel il est prévu la construction de bâtiment ACE-Impact/ Bingerville, ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Dans le souci d'améliorer les performances opérationnelles, le recrutement d'un Consultant individuel chargé d'apporter une assistance technique au Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable dans le cadre de la réalisation du projet de construction s'avère nécessaire.

Les présents termes de référence fixent les objectifs et l'étendue de la mission du Consultant.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

II.1. Objectif général

L'objectif général de la mission va s'articuler autour deux axes :

- Apporter une assistance technique au Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable dans le cadre de la réalisation des projets **de construction d'un nouveau bâtiment pour satisfaire aux besoins de l'ACE-Impact** sur le site de Bingerville.

A- Au niveau du rez-de-jardin

- 1) Un bureau labo expertise ;
- 2) Des laboratoires ;
- 3) Autres salles ;

- 4) Salles de cours (Amphithéâtre de 250 places, grandes salles de cours) ;
- 5) Des chambres froides ;
- 6) Dégagements et Toilettes.

B- Au niveau du rez-de-chaussée

- 1) Laboratoires ;
- 2) Salles et bureaux annexes aux laboratoires ;
- 3) Autres salles ;
- 4) Salles de cours (Amphithéâtre de 250 places, grandes salles de cours) ;
- 5) Boxes pour les étudiants ;
- 6) Bureaux et parking ;
- 7) Dégagements et Toilettes ;
- 8) Réserves.

C- Au niveau de l'étage

- 1) Administration
- 2) Autres salles (Auditorium, Salle de réunion, Salle de reprographie, Salles d'eau mixtes, Bureau machinistes)
- 3) Dégagements et Toilettes ;
- 4) Réserves.

II.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira pour le Consultant de maîtriser la phase de l'exécution des travaux du bâtiment du CEA CCBAD en :

- Apportant une assistance technique au CEA CCBAD dans le cadre de la réalisation du projet de construction du nouveau bâtiment.
- élaborant des documents d'exécution qui donnent la description exacte des travaux à réaliser, leur localisation et leur quantité ;
- indiquant le type de marché et ajustant les modes de paiement ;
- élargissant le cadre institutionnel d'exécution aux bureaux de contrôles ;
- assurant un suivi plus rigoureux pour éviter de s'écarter du délai d'exécution.

III- RESULTATS ATTENDUS

Les prestations portent sur un (01) lot unique des travaux et le consultant devra apporter son assistance au CEA CCBAD pour :

- la mise en place d'un cadre de réalisation des travaux ;
- le suivi administratif et technique des travaux ;
- la rédaction des rapports mensuels ;
- etc...

IV- TACHES DU CONSULTANT

La mission du Consultant consiste à apporter principalement son assistance technique pour la réalisation des tâches suivantes :

Phase Travaux :

Le consultant assistera le CEA CCBAD dans :

- l'organisation et la direction des réunions de chantier ;
- la rédaction des comptes rendus de chantier et des rapports mensuels d'avancement, à diffuser à tous les intervenants ;
- la vérification de l'état d'avancement des travaux et de leur conformité avec les pièces du marché ;
- la vérification de la conformité des matériaux et procédés à mettre en œuvre, tels que mentionnés dans les descriptifs techniques ;
- la vérification des décomptes de l'entreprise, avant de les soumettre au maître d'ouvrage ;
- la réception des ouvrages.

V- PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant individuel doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire de niveau minimum BAC + 5 en génie civil/architecte ou équivalent ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des travaux publics dont cinq (5) ans en bâtiment ;
- Expérience dans le cadre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- Avoir une excellente connaissance des applications MS Office et logiciels graphiques (Auto CAD et/ou Revit ou archicad etc....).

Le consultant pourra mobiliser toutes compétences (autres experts ou personnel de soutien) qu'il jugera nécessaire pour le succès de sa mission.

Le coût de l'appui technique et du personnel de soutien est inclus dans les honoraires du consultant. Le consultant mettra à disposition de son équipe les moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont assignées en vue de mener à bien sa mission.

VI- LANGUE DE TRAVAIL

La langue de **travail** est le Français.

VII- DUREE DE LA MISSION ET HONORAIRES

La mission de l'AMO est prévue pour une durée de **12 mois**.

ANNEXE B - Proposition Technique du Consultant

OFFRE TECHNIQUE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR UNE ASSISTANCE
TECHNIQUE AU CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE**

Consultant:

MEMEL Koffi Amary Felix, Architecte-Urbaniste

AVRIL 2024

SOMMAIRE

I- CURRICULUM VITAE	16
II- COPIE DIPLOME.....	24
III- METHODOLOGIE	27
IV- OFFRE FINANCIERE	33

I-CURRICULUM VITAE

Nom : MEMEL
Prénoms : Koffi Amary Felix
Nationalité : Ivoirienne
Résidence : Côte d'Ivoire
Cél : (+225) 07 57 32 90 25
E-Mail : kofelix7@gmail.com



FORMATION : Architecte-Urbaniste

Institution et date	Diplômes obtenus
1995-2001 : Ecole Inter – Etats d'Architecture et d'Urbanisme sis à Lomé au TOGO	Architecte – urbaniste DEIAU Thème : Problématique et perspective de production et de gestion des opérations Immobilières à Abidjan (Côte d'Ivoire). Quelles politiques de réhabilitation des anciens quartiers planifiés ? Cas d'Adjamé « 220 logements ». Major de la 20ème promotion de l'EAMAU : prix de l'union des Architectes d'Afrique (UAA).
1993-1995 : Institut National Felix Houphouët Boigny (exENSTP) à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).	Classes préparatoires Maths Sup-Technologie
1992-1993 : Lycée moderne de Dabou (Côte d'Ivoire)	Baccalauréat Scientifique Série C

AUTRES FORMATIONS

Institution et date	Intitulé de la formation
Janvier-Mars 2001 : l'Office fédéral du Développement Territorial (ODT) à Berne (SUISSE)	Initiation aux principes et instruments de L'aménagement du territoire
4-5 Juillet 2000 : GTZ-Bénin	Séminaire sur l'amélioration des Plans Municipaux d'Actions Environnementales (PMAE)
Mai-Juin 2000 :	Initiation à la Planification Par Objectif (POP)
14-16 Octobre 99 : Programme de développement municipal (Benin)	Séminaire de formation sur l'intégration urbaine et Coopération de proximité.
2-3 Décembre 99 : Programme de développement municipal (Benin)	Séminaire de formation sur les finances et fiscalité Locales.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Périodes	Employeurs	Fonction
Depuis 2021 à ce jour	Agence KAMEF (cabinet d'architecture agréé N°2017/255/191)	Gérant
Septembre 2021 à ce jour	ENSEA (Ecole National d'Economie et de Statistique appliqué) : Projet de construction du bâtiment de l'Innovation financé par l'agence Française de Développement (AFD)	AMO (Assistance à la Maitrise d'Ouvrage)
Juillet 2022 à ce jour	Projet du centre d'excellence Africain sur les changements climatiques, la biodiversité et l'agriculture durable (CEA-CCBAD) : Projet de construction du bâtiment du CEA-CCBAD) financé par l'agence Française de Développement (AFD)	AMO (Assistance à la Maitrise d'Ouvrage)
Depuis 2017 à ce jour	Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)-PRICI (Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire) Financé par la Banque Mondiale	Consultant Expert en Aménagement Urbain
Depuis 2015 à ce jour	Cabinet PEREZ CONSULTING	Gérant
Mars 2017- Décembre 2017	KEIOS (Firme Italienne) sur le Projet du Plan Masse de la Zone franche de Grand Bassam (VITIB) Financé par la BAD	Consultant Architecte – Urbaniste
Novembre-Décembre 2016	KOKUSAI KOGYO (Firme japonaise) pour le compte de la Coopération Japonaise en Guinée-Conakry sur des projets d'amélioration des infrastructures et équipements sanitaire à Conakry.	Consultant Architecte
Mars 2015-Mars2017	PCN-CI projet de développement des Ressources Humaines pour le Renforcement de l'Administration Locale dans les zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire (PCN-CI) (JICA) : Constructions de centres scolaires	Consultant Architecte
Octobre 2014-Mars 2015	Agence Architecturale (COTE D'IVOIRE) : Etudes et suivi de projets éducatifs et sanitaires	Architecte chargé de mission
Octobre 2008 à novembre 2011	Consultant indépendant : - Etudes et suivi de projets constructions - Etudes d'hôtels à Calabar et Lagos	Architecte Consultant indépendant BENIN -NIGERIA
2005 -2008	Cabinet Urba-Tropiques (BENIN)	Architecte-Urbaniste chargé d'études
2003 -2005	Cabinet Ombres et Lumières (BENIN)	Architecte chargé d'études
2002-2003	Cabinet MADE Architecture	Architecte chargé d'études au
2002-2003	GEOMSYS (Cote d'Ivoire)	STAGIAIRE

Depuis 2017 à ce jour : Consultant Expert en Aménagement Urbain

- Consultant Expert en Aménagement Urbain pour le compte de l'AGEROUTE sur le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations

Secondaires (PIDUCAS) financé par la Banque Mondiale dans les communes de San-Pedro et Bouaké.

- Élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants en charge des études et du contrôle et suivi des travaux ;
 - **Elaboration des dossiers d'appels d'offres pour la sélection des entreprises des travaux relatifs à l'aménagement urbain dans les villes de Bouaké d'un coût global d'environ deux milliards deux cent millions (2.200.000.000) et San-Pedro pour un coût global d'environ deux milliards huit cent millions (2.800.000.000 FCFA) ;**
 - **Participation à l'élaboration des dossiers d'appels d'offres des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville de Bouake environ trois milliards trois cent millions (3.300.000.000 FCFA) ;**
 - **Participation en tant que membre aux Commissions d'Ouvertures des Plis et de Jugement des Offres ;**
 - **Participation aux Analyses et à la validation des rapports d'activité des missions de contrôle et des consultants ;**
 - **Etudes architecturales et techniques, suivi et contrôle des travaux.**
- **Consultant Expert en Aménagement Urbain pour le compte de l'AGEROUTE sur le Programme d'investissement communal (PIC) initié par le Programme de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire (PRICI) financé par la Banque Mondiale : 28 projets d'un montant total d'environ deux milliards huit cent millions(2.800.000.000 FCFA) comprenant des projets d'aménagements d'aires de jeux, (Stade de Yaoundé à Bouaké, Bad Ananeraie, Terminus 47 et Banco II à Yopougon, etc) et d'espaces viaires (Carrefour Djè Konan et canal CIE à Koumassi , Embellissement Centre Pilote Port-Bouët , etc..), construction de canal de drainage et d'espace verts dans les localités de Korhogo , Bouaké , Daloa , San-Pedro , Koumassi , Port-Bouët et Yopougon.**

- Élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants en charge des études APS/APD et de la mission de contrôle pour le suivi et contrôle des travaux ;
 - Elaboration du DAO pour la sélection des entreprises de travaux ;
 - **Participation en tant que membre aux Commissions d'Ouvertures des Plis et de Jugement des Offres ;**
 - **Participation aux Analyses et à la validation des rapports d'activité des missions de contrôle et des consultants.**
 - **Suivi et contrôle des travaux.**
- **Consultant Expert en Aménagement Urbain pour le compte de l'AGEROUTE sur le PRICI : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE D'AGRO-COMMERCIALISATION DE FEVES DE CACAO A MEAGUI.**
- Élaboration des termes de référence pour le recrutement en charge du suivi ;
 - **Participation à la rédaction des APS et APD et de l'élaboration du DAO pour la sélection des entreprises de travaux.**
 -

Depuis Septembre 2021 à ce jour : AMO à l'ENSEA

- **Apporter une assistance technique à l'ENSEA dans le cadre de la réalisation du projet de construction du nouveau bâtiment de l'innovation d'un cout global d'environ un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) FCFA :**
- **Elaborer les termes de référence pour le recrutement des Cabinets d'étude, suivi et contrôle ;**
- **Apporter un appui lors de l'évaluation technique des offres des Cabinets**
- **Participer à l'élaboration du DAO pour la sélection de l'entreprise en charge des travaux de construction du bâtiment ;**
- **Donner un avis technique sur les rapports pour le compte de l'Unité de Gestion des Projets (UGP).**

Depuis Juillet 202 à ce jour : AMO à CEA-CCBAD

- Apporter une assistance technique dans le cadre de la construction d'un bâtiment au centre d'excellence Africain sur les changements climatiques, la biodiversité et l'agriculture durable (CEA-CCBAD) d'un cout global d'environ un milliard (1.000.000.000) FCFA :
- Etudes et aménagement intérieur du bâtiment ;
- Elaborer les termes de référence pour le recrutement des Cabinets d'étude, suivi et contrôle ;
- Apporter un appui lors de l'évaluation technique des offres des Cabinets
- Participer à l'élaboration du DAO pour la sélection de l'entreprise en charge des travaux de construction du bâtiment ;
- Donner un avis technique sur les rapports pour le compte de l'Unité de Gestion des Projets (UGP).

Mars 2017- Décembre 2017 : Consultant Architecte – Urbaniste à KEIOS (Italie)

- Consultant sur le projet d'élaboration du plan masse du bloc B du site d'implantation de la zone Franche de la Biotechnologie, des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) avec KEIOS (Rome-Italie) financé par la BAD :
- Etudes du cadre physique et urbain, environnemental et réglementaire ;
- **Etudes urbaines et architecturales (Plan directeur, plan d'urbanisme de détail et règlement particulier d'urbanisme de zone résidentielle et commerciale (ZRC) :** Organisation en secteurs fonctionnels, planification des voies, aires de stationnements, espaces verts et aménagement paysager et des ouvrages de sauvegarde environnemental.

DEPUIS JANVIER 2015 à ce jour :

- Consultant pour le compte de structures privées et publiques :
 - Etudes architecturales et techniques de plusieurs projets urbains pour le compte de la commune de Port-Bouët : Aire de jeux (terrains multisports et complexes sportifs, **aménagements de voies, constructions d'écoles et aménagement paysagers**).
 - Etudes et de suivi de la réhabilitation du complexe de l'Abattoir de Port-Bouët (salle d'abattage, bureaux, entrepôts, VRD, etc..) gérer par l'entreprise AFAM pour le compte du District d'Abidjan pour un cout global d'environ vingt milliards (20.000 000 000) FCFA ;
 - Aménagements intérieurs de bureau pour le compte du SIGFIP au plateau.
 - Aménagement de bureaux pour le compte de Fonds de Prévoyance Militaire au Plateau
 - Ensembles immobiliers pour le compte de VICTOIRE IMMOBILIER à Bingerville, Songon et Port-Bouët dans le district d'Abidjan ;
 - **Etudes et suivi d'ensembles immobiliers pour le compte de PHOENIX SUARL (cité les lys de Phoenix) comportant des commerces, des logements et bureaux sur une superficie de 10 ha d'un coût global d'environ Huit milliards sept cent milliards (8. 700.000) FCFA ;**
 - Etudes et suivi Ensembles immobiliers pour le compte de PHOENIX SUARL (cité Préfectorale et cité SMB) comportant des commerces et des logements sur une superficie de 16 ha d'un cout global d'environ onze milliards deux cent millions (11.200.000.000) FCFA ;
 - Etudes de projets de Gares routières à Gagnoa et San-Pedro ;
 - Etudes pour la rénovation du quartier de SEWEKE à San-Pedro pour le compte de la Mairie ;
 - **Maitre d'ouvrage délégué, Maitre d'œuvre en charge des études, aménagement intérieur de bureaux, appartements et commerces et du suivi des travaux d'un complexe**

immobilier de haut standing de 11 Etages avec deux sous-sols avec permis de construire pour le compte de la SCI AHEME en Zone 4 c (Abidjan) rue du docteur Blanchard.

- **Maitre d'ouvrage délégué en charge du suivi des études, aménagement intérieur et suivi des travaux d'un complexe immobilier de haut standing de 1 Etages avec un sous-sol** avec permis de construire pour le compte de la SCI COMANA en Zone 4 (Abidjan)
- **Projet COSAY financé par la coopération Japonaise : Réhabilitations de centre de santé (GESCO ATTIE) et d'écoles à Yopougon et ABOBO.**
- **Etudes complètes pour l'extension du collège l'Ardoise dans la commune de COCODY ;**
- **Etudes de Projets immobiliers (lotissement et programmes immobiliers à Bingerville pour le compte de KOBATIM et AFRIK-CONTRACTOR ;**
- **Etudes et suivi d'une usine de montage de machine agricole à Yamoussoukro sur une superficie de cinq hectares d'un cout global d'environ 5 milliards de FCFA.**
- **Etudes et aménagement intérieurs de bureaux, villas et immeubles de 1 à R+5 pour le compte de particuliers.**

Mars 2015-Mars2017 : Consultant Architecte à PCN-CI (JICA)

- **Consultant en charge de l'architecture et de la planification dans le cadre du projet PCN-CI (Projet de renforcement de capacités des collectivités territoriales dans les zones centre et nord de la Côte d'Ivoire) financé par la coopération Japonaise JICA (membre de l'équipe des experts de la JICA) :**
 - **Formation des agents des collectivités territoriales à la préparation et à l'élaboration de documents d'appel d'offre (concurrence informelle et appel d'offre ouvert), au suivi et au contrôle de projets de construction et à la maintenance des infrastructures bâtis ;**
 - **Elaboration de manuels de formation à la supervision de projets et à la maintenance des écoles primaires publiques ;**
 - **Sensibilisation des élus locaux sur la construction, la gestion et la maintenance des écoles primaires publiques ;**
 - **Etudes, passation de marchés et suivi des travaux pour la réalisation et réhabilitation de plusieurs écoles dans les communes de Bouaké, Botro, Diabo, Bodokro, Brobo et Djebonoua.**

Novembre-Décembre 2016 : Consultant Architecte pour le compte de KOKUSAI KOGYO (Japon)

- **Consultant pour le compte de la firme KOKUSAI KOGYO (JAPON) CO., LTD. En Guinée Conakry dans le cadre du renforcement du système de formation et d'équipement du secteur de la santé initiée par la JICA (coopération japonaise) : Construction, réhabilitation et équipement de plusieurs complexes sanitaires.**

Octobre 2014-Mars 2015 : Architecte chargé de mission à l'Agence Architecturale (COTE D'IVOIRE)

- **Chargé de mission dans le cadre du projet d'urgence d'appui à l'éducation de base (PUAEB) financé par la banque mondiale. Suivi des travaux de construction d'un collège à base 2 à Hiango, commune de Assueffry ;**
- **Etudes et aménagement intérieur complètes pour la réhabilitation de l'hôpital militaire d'Abidjan (HMA).**

Octobre 2008 à Novembre 2011 : Architecte Consultant indépendant BENIN -NIGERIA

- **Etudes et suivi de quatre agences Western Union (BENIN) ;**
- **Etudes complètes et aménagement intérieur d'un Hôtel (Immeuble R+8) à Calabar (NIGERIA) pour le compte de Chief J.O ;**

- Conception d'ensemble immobiliers dans le cadre de l'organisation de la CENSAD-BENIN ;
- Conception et suivi d'un Immeuble R+4 pour le compte de L.C.F Cotonou (BENIN) ;
- Etudes et Programmation des équipements dans le cadre de Projet de développement en milieu rural initié par les ONG Alliance et Alliance for Global Impact affilié à AUPO (Afrique du Sud) ;
- Etudes d'aménagement d'un complexe agro-pastoral sur un domaine de 100 ha à Tchaourou (République du BENIN) ;
- Conception de plusieurs stations d'essence pour le compte de la SONACOP (BENIN);
- Participation au Concours pour la construction du siège pour la BSIC et études pour la réalisation de kiosques EcoBank.

2005 -2008 : Architecte-Urbaniste chargé d'études au Cabinet Urba-Tropiques (BENIN)

- Etudes Architecturales et d'urbanisme de projets urbains dont les projets d'extension de la Préfecture de Cotonou Immeuble R+2 et de lotissement de la ville Dangbo.

2003 -2005 : Architecte chargé d'études au Cabinet Ombres et Lumières (BENIN)

- Conception de villas de haut standing pour le compte de particuliers ;
- Conception du siège de la société PETROSTAR ;
- Projet lauréat du concours d'architecture siège de la société UBA-VIE. *

2002-2003 : Architecte chargé d'études au Cabinet MADE Architecture (Cote d'Ivoire)

- Programmation, conception et suivi de projets à usage de logements et bureaux. Conception, suivi de chantier et programmation d'édifices à usage de logements et bureaux ;
- Projet Goal FIFA : programmation et études des infrastructures sportifs et éducatifs ;
- Etudes architecturales pour la réalisation d'opérations immobilières, de bâtiment, d'habitations de haut standing et de bureaux en Côte d'Ivoire et au Mali ;
- Etudes architecturales pour la réalisation d'immeubles à usages d'habitation à Abidjan ;
- Participation au concours d'architecture pour la Réhabilitation d'un immeuble à usage de bureaux pour la PETROCI ;

2002-2003 : STAGE A GEOMSYS (Cote d'Ivoire)

- Numérisation et vectorisation de plans ;
- Conception et traitement d'objets en trois dimensions.

AUTRES EXPERIENCES

- Enseignant CAO-DAO à l'EPAC (Ecole polytechnique d'Abomey Calavi) Université Nationale du BENIN

CONNAISSANCES INFORMATIQUES ET LINGUISTIQUES

Connaissances informatiques : **Connaissances linguistiques :**

- Word
- Autocad
- crise

- Français : langue maternelle
- Anglais : moyen

Compétences :

- Travail en équipe
- Gestion de
- Proactivité

- Revit
- Excel
- Power point

- Responsabilité

ATTESTATION

Je, soussigné, certifie, sur la base des données à ma disposition, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience professionnelle.

Fait à Abidjan, le 26 04 23

M. MEMEL KOFFI AMARY FELIX

III- COPIE DIPLOME

ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME
INSTITUTION INTER-ETATS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
N° 009-AV, 2001



DIPLOME D'ARCHITECTE - URBANISTE

Le Ministre, Président du Conseil d'Administration
Vu, la Résolution n°12189gl/75 du 16 Décembre, 1975 de l'OCCAM, portant création de l'Ecole Africaine et Mauricienne de l'Architecture et de l'Urbanisme ;
Vu, la Résolution du Conseil d'Administration en sa XIX^e session ordinaire portant réforme de l'Institution et de son appellation en Ecole Africaine des
Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme ;
Vu l'Attestation du Directeur Général certifiant que le candidat a validé la totalité des épreuves exigées par le règlement de l'Ecole pour se présenter
aux épreuves du Diplôme d'Architecte - Urbaniste ;

Vu, le Procès Verbal du Grand Jury Annuel de Diplôme en date du 13/07/2001, siégeant à Lomé pour l'année académique 2000-2001
délivré à Monsieur Mamenel Akoff Amany Félix
Né le 15 Octobre 1975 à Abidjan de nationalité Gnérienne
Le présent Diplôme pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés :

L'Imprimant



Le Directeur Général
GUADJO NDA N'GUESSAN



Le Ministre
Président du Conseil d'Administration
Dorodji Cassi SOSSA

IV- METHODOLOGIE

4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La démarche du consultant pour son assistance technique se fera en une (01) phase majeure, à savoir l'assistance technique à la réalisation du projet.

L'assistance du consultant durant cette étape s'articulera autour des 2 axes suivants :

- **Le suivi de la phase réalisation du projet ;**
- **Apporter une assistance technique au CEA CCBAD jusqu'à la réception de l'ouvrage.**

L QSS100

L QSS100

L QSS100

L QSS100

ANNEXE C - Termes de Paiement

Le montant plafonné du contrat s'élève à **onze millions (11 000 000) francs CFA hors taxes.**

Le calendrier des paiements du montant du contrat est le suivant :

- **Trente pour cent (30%)** du montant du contrat, soit **Trois millions trois cent mille (3 300 000) francs CFA** après **soumission du rapport de démarrage des activités** jugé acceptable par le Client ;
- **Trente pour cent (30%)** du montant du contrat à 30 % de l'avancement des travaux, soit **Trois millions trois cent mille (3 300 000) francs CFA** après **soumission du premier rapport** jugé acceptable par le Client ;
- **Trente pour cent (30%)** du montant du contrat à 60 % de l'avancement des travaux, soit **Trois millions trois cent mille (3 300 000) francs CFA**, après **soumission du deuxième rapport** jugé acceptable par le Client ;
- **Dix pour cent (10%)** du montant du contrat à la réception provisoire des travaux, soit **un million cent mille (1 100 000) francs CFA**, après **soumission du rapport de fin de mission** jugés acceptables par le Client.

ANNEXE D - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Assistance technique au CEA-CCBAD dans le cadre de la construction d'un bâtiment** (le "Marché"¹)

A: CEA-CCBAD (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
 5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
 6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : **MEMEL KOFFI AMARY FELIX**

En tant que : **Consultant Individuel**

Dûment habilité à signer pour et au nom de² : N/A

Signature :

En date du :

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

ANNEXE E – OFFRE FINANCIÈRE

OFFRE FINANCIÈRE

Honoraire du consultant						
No.	Désignation		Unité	Quantité	Rémunération Expert- Forfait	TOTAL en F CFA
Honoraire Expert						
1	Consultant		Forfait	1	11 000 000	11 000 000
Sous-Total Personnel clé						11 000 000
Frais annexes						
No.	Les frais annexes sont compris dans les honoraires du consultant (Communication ; déplacement ; élaboration de rapport etc.)					
Montant (HTVA)						11 000 000